

## Séance publique du mercredi 29 mars 2023

Convoqué le **jeudi 23 mars 2023**, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

### Présents :

Patrice LECLERC, Anne Laure PEREZ, Mohamed GRICHI, Yasmina ATTAF, Délia TOUMI, Alexandra D'ALCANTARA, Roger DUGUÉ, Isabelle MASSARD, Belkacem OUCHEN, Céline LANOISELÉE, Zineb ZOUAOUI, Laurent NOEL, Carole LAFON, Christophe BERNIER Ibrahima NDIAYE, Sofia MANSERI, M'Hamed BINAKDANE, Sonia BLANC, Christian DESCHENES, Véronique DESMETTRE, Fabienne MOREAU, Mohammed DDANI, Mariama GASSAMA, Jacques BRIFFAULT, Aymeric LABADIE, Ahcen MEHARGA, Karine CHALAH, Laetitia GHIRARDI

### Etaient représentés :

Philippe CLOCHETTE(représenté par Isabelle MASSARD), Grégory BOULORD(représenté par Sofia MANSERI), Maria Blanca FERNANDEZ(représentée par Christophe BERNIER), Nadia MOUADDINE(représentée par Mohammed DDANI), Zine BOUKRICHE (représenté par Mariama GASSAMA), Richard MERRA(représenté par Délia TOUMI), Khalid DAMOUN (représenté par Roger DUGUÉ), Aurélie REMACLE(représentée par Carole LAFON), Eloi SIMON(représenté par Alexandra D'ALCANTARA), Elsa FAUCILLON(représentée par Ibrahima NDIAYE), Sylvie MOREL(représentée par Véronique DESMETTRE)

### Absents excusés :

Sinan KARAKUS, Christelle NEDELEC, Ibrahima DIALLO, Philippe HALLAIS

### Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 39

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

## Attribution d'une subvention à destination de l'association France Palestine Solidarité pour l'envoi d'une aide exceptionnelle à la Coalition civique pour les Droits des Palestiniens à Jérusalem (CCPRJ)

Le Conseil,  
Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant le soutien de la ville de Gennevilliers à la juste cause du peuple palestinien à vivre libre, dans des frontières reconnues et en paix avec tous ses voisins,

Considérant que la ville de Gennevilliers est membre du Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine (RCDP),

Considérant le projet commun des villes membres des villes membres du RCDP en direction de la population palestinienne de Jérusalem-Est avec l'association Al-Bustan,

Considérant les liens de la ville avec le centre Al Bustan et les familles du quartier élargi de Silwan,

Considérant l'appel du CCPRJ adressé à la ville de Gennevilliers,

Considérant les importantes difficultés financières du CCPRJ

### DELIBERE

Article 1 : Octroie une aide de 2000 euros, collectée par l'Association France Palestine Solidarité au profit de la Coalition civique pour les Droits des Palestiniens à Jérusalem (CCPRJ)

Article 2 : La dépense en résultant sera imputée sous la rubrique suivante : nature – chapitre – enveloppe:

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982  
Acte reçu par le représentant de l'état

Le Maire  
Patrice LECLERC

le 04/04/23

Affiché le 05/04/23  
Exécutoire le 05/04/23



A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'S' followed by a 'K' and a horizontal line extending to the right.

Signé électroniquement le  
Le 3 avril 2023